

ÉCOANTIBIO

RÉDUIRE L'UTILISATION DES
ANTIBIOTIQUES VÉTÉRIAIRES



Le **plan Écoantibio 2017-2021** promeut un usage prudent et raisonné des antibiotiques. Il vise à inscrire dans la durée la baisse de l'exposition des animaux aux antibiotiques. Il prévoit des actions de communication et de formation, l'accès à des alternatives aux antibiotiques et l'amélioration de la prévention des maladies animales.

Après une réussite mondialement reconnue du premier plan Écoantibio 2012-2016 (- 37% en 5 ans), l'objectif est de consolider ces résultats et de poursuivre les efforts déployés.

Diminution des antibiotiques : nous sommes tous concernés

La lutte contre l'antibiorésistance est un défi majeur et mondial de santé publique. La perte d'efficacité des antibiotiques impacte la santé humaine, la santé animale et celle des écosystèmes, ces santés étant indissociables et formant un tout. C'est pourquoi la lutte contre l'antibiorésistance est conduite sous une approche globale « One health, Une seule santé ».

Les 4 axes du plan

- > Développer les **mesures de prévention des maladies infectieuses** et **faciliter le recours aux traitements alternatifs**
- > Communiquer et former sur **les enjeux de lutte contre l'antibiorésistance**, sur la **prescription raisonnée des antibiotiques** et sur les autres moyens de **maîtrise des maladies infectieuses**
- > Mettre à disposition **des outils d'évaluation** et de **suivi du recours aux antibiotiques**, ainsi que des **outils pour leur prescription et administration responsables**
- > S'assurer de la **bonne application des règles de bon usage** au niveau national et **favoriser leur adoption** aux niveaux **européen et international**

Ce plan mobilise :

- ➔ les éleveurs des différentes filières ;
- ➔ les vétérinaires et les pharmaciens ;
- ➔ les scientifiques et les évaluateurs du risque (Anses) ;
- ➔ l'industrie pharmaceutique ;
- ➔ les pouvoirs publics ;
- ➔ le public, c'est-à-dire tous les propriétaires d'animaux.



Comment s'implique le ministère de l'agriculture et de l'alimentation ?

Le ministère pilote ce plan :

- > en sensibilisant tous les acteurs ;
- > en facilitant les initiatives des professionnels (développement de la recherche, évolution des méthodes d'élevage...) ;
- > en faisant évoluer la réglementation en matière de commercialisation et de prescription des antibiotiques.

Qu'attend-on...

... des filières d'élevage ?

- Le suivi des mesures de prévention ;
- le suivi de formations sur le bon usage des antibiotiques et la biosécurité ;
- l'amélioration des pratiques d'élevage (hygiène, entretien des bâtiments des exploitations, suivi sanitaire).

... des vétérinaires ?

- L'amélioration des pratiques de prescription permettant de moins recourir aux antibiotiques ;
- la limitation de la prescription en élevage d'antibiotiques d'importance critique dont il faut en priorité préserver l'efficacité pour l'homme ;
- des conseils aux éleveurs pour améliorer les conditions d'élevage et éviter l'apparition de maladies.

... des scientifiques ?

- Une meilleure connaissance de l'immunologie pour développer des vaccins contre les maladies bactériennes ;
- des recherches sur des méthodes de soins alternatives et sur les mécanismes de résistance ;
- des méthodes d'évaluation des risques d'antibiorésistance.

... des laboratoires pharmaceutiques ?

- Le développement de nouveaux antibiotiques ;
- le développement d'alternatives telles que des vaccins permettant d'éviter le recours aux antibiotiques.

ÉCOANTIBIO, une réussite collective

Sur les 5 années du plan (2012-2016), **l'exposition des animaux aux antibiotiques a reculé de 37 %**, tandis que l'exposition des animaux aux antibiotiques critiques a diminué de 75 % pour les fluoroquinolones et de 81 % pour les céphalosporines de dernières générations, entre 2013 et 2016.

En France, l'exposition des animaux aux antibiotiques est inférieure à la moyenne européenne. On constate une tendance globale de repli de l'antibiorésistance pour la plupart des antibiotiques et des filières animales.

La majorité des actions programmées ont été mises en œuvre :

- > **campagnes de communication** « *Les antibiotiques pour nous non plus, c'est pas automatique* » à destination des détenteurs d'animaux de compagnie, « *Nourri, logé, vacciné* » à destination des éleveurs,
- > **modules de formation** initiale et continue des vétérinaires et des éleveurs,
- > **études de recherche appliquée** financées à hauteur de 7 millions d'euros sur la période,
- > **événements** : colloques régionaux et nationaux, conférences à l'international, interviews, articles de presse, réunion de pilotage et de suivi...

En parallèle de ces mesures incitatives et volontaires, des mesures législatives et réglementaires ont été prises : interdiction des remises, rabais, ristournes à l'occasion de la cession d'antibiotiques, encadrement de la prescription et de la délivrance d'antibiotiques d'importance critique, publication du guide de bonnes pratiques d'emploi des antibiotiques en médecine vétérinaire et prise en compte de ce défi dans le code de déontologie vétérinaire.

Pour en savoir plus,
consultez le dossier
agriculture.gouv.fr/ecoantibio

